



# Le plan local d'actions pour la sauvegarde du Courlis cendré et du Vanneau huppé



DOSSIER

## Pourquoi un plan local sur ces deux espèces dans le bassin du Drugeon ?



Courlis cendré (photo D. Michelat)

Au-delà du symbole graphique pour la Communauté de communes Frasné-Drugeon, signe fort de l'attachement de la collectivité à cet oiseau, la population de Courlis cendré du bassin du Drugeon est la dernière population d'altitude de Franche-Comté. Passé de 33 couples en 1993 à seulement la moitié en 2011, cette forte et rapide régression est devenue une préoccupation majeure du site Natura 2000, désigné notamment au titre de la Directive européenne sur les oiseaux. Pour le Vanneau huppé, le constat est encore

plus préoccupant, le nombre de couples est passé de 74 en 1993 à 15 en 2011 et les colonies ont disparu. Le critère le plus préoccupant, est l'absence d'observations de jeunes courlis à l'envol depuis plusieurs années, ce qui signifie un échec total de la reproduction des couples en place.

Le statut de conservation de ces deux espèces est jugé défavorable en Europe par le Muséum National d'Histoire naturelle, où le déclin de la population nicheuse atteint 40 % entre 1990 et 2005 pour le Vanneau huppé.



Vanneau Huppé ( photo D. Michelat)

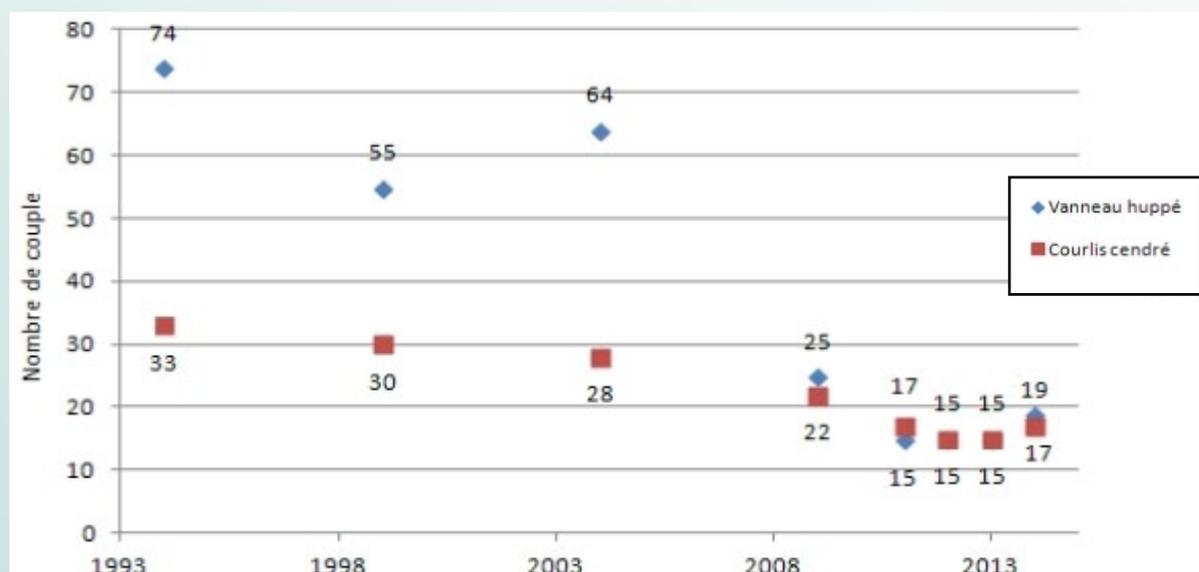
## Quelles sont les causes de régression ?

Ces deux oiseaux appartiennent à la famille des limicoles (« oiseaux qui aiment la boue »). Ils recherchent les milieux à sol meuble à très mou, dans lesquels ils s'alimentent de petits invertébrés, en fouillant avec leur bec à l'anatomie spécialisée pour cette quête alimentaire. Particularité qui les rend très vulnérables, ces espèces nichent au sol. Les prairies humides jusqu'à très humides comme les milieux tourbeux sont donc les milieux de prédilection

du Courlis et du Vanneau, ce dernier étant toutefois moins exigeant en terme d'humidité du sol. Le bassin du Drugeon est donc un territoire favorable pour ces espèces en termes d'habitat pour la nidification.

Des causes multiples expliquant cette régression :

■ Ces deux oiseaux sont l'objet d'un déclin global à l'échelle européenne et le bassin du Drugeon n'échappe pas à cette tendance générale.



Évolution du nombre de couples nicheurs de 1994 à 2014

■ Les habitats favorables à ces deux espèces sont bien présents sur le bassin du Drugeon, mais la qualité des prairies humides s'est détériorée avec l'intensification progressive par les usages agricoles. Cette intensification est partiellement contrebalancée par des contrats agri-environnementaux (extensification du pâturage, fauche tardive pour respecter les périodes de nidification) et par des mesures réglementaires (arrêté de protection de biotope et la loi sur l'Eau) qui limitent voire interdisent l'assèchement de ces milieux.

■ Le fait de nicher au sol les rend particulièrement vulnérables à tout dérangement (déplacement de personnes, de machines ou lié à d'autres espèces) en particulier en période de nidification. Le Courlis cendré est l'espèce la plus sensible, avec une distance de fuite de l'ordre de 300 mètres à l'approche d'un nid. Les activités humaines dans les zones humides

au printemps rendent les zones favorables à la nidification de plus en plus restreintes. L'augmentation de la population des villages dont les habitants souhaitent à juste titre profiter de la qualité des milieux naturels du Drugeon, augmente cette pression de fréquentation des zones sensibles. Par ailleurs, il est à noter qu'un moratoire sur la chasse au Courlis cendré a été reconduit sur la zone continentale (dont le Drugeon), il a cependant été levé sur la zone littorale où hivernent les courlis. La fréquentation du marais n'est pas réservée à l'espèce humaine, d'autres espèces (renard, corvidés, mustélidés, ...) peuvent prédateur les nichées (œufs ou poussins). Les modifications dans la composition et l'utilisation des éléments de du paysage à une large échelle (suppression de haies, évolutions des pratiques culturelles...), génèrent une augmentation des effectifs et donc de la pression de prédation sur des espèces vulnérables.

## Quelles méthodes pour inverser la tendance ?

**Compte-tenu de la multiplicité des causes, les interventions sont diverses :**

**Pour préserver les habitats favorables à l'espèce :** des contrats agri-environnementaux volontaires sont proposés aux agriculteurs pour adapter leurs pratiques à la préservation des habitats humides avec indemnités compensatrices, ou des contrats Natura 2000 de gestion adaptée aux autres utilisateurs de ces milieux. **Pour limiter le dérangement par les activités agricoles,** les exploitants des parcelles sur lesquelles ont été repérés des couples reproducteurs sont contactés rapidement pour les informer et leur demander par voie contractuelle de suspendre tout passage mécanique sur la zone pendant la période de reproduction jusqu'à début juillet (pas de rabout à taupinière, report des dates de fauche, report ou diminution de la pression de pâturage). Une convention d'indemnisation peut-être envisagée si l'agriculteur n'a pas souscrit de mesure agro-environnementale adaptée et si une perte de récolte réelle est envisagée. Il est à noter que depuis que le protocole de protection rapproché a été mis en place, tous les agriculteurs contactés sans exception ont répondu favorablement à nos demandes. Certains particulièrement sensibilisés nous ont informés de la présence de l'espèce sur leur parcelle les années suivantes, c'est donc signe d'une bonne appropriation de cet enjeu local.

**Pour limiter le dérangement par les promeneurs, la sensibilisation du public :** des panneaux d'information sont posés depuis plusieurs années sur les accès où des espèces sensibles sont susceptibles de nicher. Il est recommandé de mars à fin juin de garder son chien près de soi, en laisse, afin qu'il ne pénètre pas dans les zones sensibles. Par ailleurs, la réglementation nationale interdit la divagation des chiens.



Mise en place des filets de protection

**Pour protéger les nichées des prédateurs volants,** une action de piégeage des corneilles noires par cage, encadrée et réglementée est assurée par des piègeurs bénévoles des Associations de chasse, dont M. Petite de Pontarlier assure la coordination et l'essentiel du travail. Cette action réglementée permet de limiter la croissance des populations de Corneille noire sans toutefois la faire régresser à ce jour.

**Pour protéger les nichées des prédateurs terrestres,** un stagiaire est recruté annuellement depuis 2011 pour repérer les couples des 2 espèces, et installer des filets de protection électrifiés (type filet à volaille). Il bénéficie de l'aide des naturalistes locaux pour la recherche des nids et des personnes disponibles (de l'Association de Protection de la vallée du Drugeon, de l'ONCFS, ou d'autres bénévoles), pour la pose de filets. Ce protocole est issu d'un retour d'expérience qui a fait ses preuves en Allemagne. Les résultats au bout de 4 années d'expérimentation sur le Drugeon sont encourageants : le nombre de nids protégés augmente chaque année de 4 en 2011 à 7 en 2014 et la population de Courlis s'est stabilisée. Le nombre de jeunes volants est encore minime et aléatoire et ne donne pas entière satisfaction : l'étape entre l'éclosion des oeufs et l'émancipation des jeunes volants échappant à toute possibilité de protection dans la mesure où les poussins s'émancipent très vite et quittent l'enclos de protection rapidement pour s'alimenter de façon autonome. Le protocole devrait se poursuivre encore quelques années pour assurer des résultats probants. Article rédigé avec l'aimable relecture de D.Michelat (APVD)

**En savoir plus sur ces espèces en un clic :**

■ <http://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/Vanneau-huppe.pdf>

■ <http://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/Courlis-cendre.pdf>



**ATTENTION ESPECES EN DANGER**

La Vallée du Drugeon est un site remarquable de zones humides qui abrite un grand nombre d'espèces d'oiseaux, dont certaines sont particulièrement menacées. Nombre d'entre elles nichent au sol, dans les marais, et sont donc très vulnérables et sensibles à tout type de dérangement, en particulier pendant leur période de reproduction, de 25 mars au 25 juin.

A partir de ce point, vous allez longer un site qui peut être occupé par des courlis cendrés, des vanneaux huppés, des bécassines des marais. En adoptant un comportement discret,

en restant sur les chemins, en attachant votre chien, vous limiterez le dérangement de cette espèce, et vous aurez sans doute la chance d'observer ces oiseaux.

La conservation de la biodiversité dépend aussi de vous, merci de respecter ces consignes simples de respect de la nature, en milieu, si vous osez le faire, vous pourrez certainement profiter de belles observations.

Le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Orne





Panneau espèces en danger